



la
cgt
TERRITORIAUX
SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne le 4 mai 2020

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous rappelons les positions prises par le syndicat CGT lors du Comité Technique Paritaire qui s'est tenu le 30 avril 2020 en visioconférence.

1) Informations et échanges sur le plan de continuité d'activités (PCA)

Des fiches concernant les services à mobiliser en cas de crise nous ont été transmises, indiquant le nombre d'agents nécessaire pour assurer l'activité (sur le terrain ou en télétravail) et les horaires.

Nous déplorons de n'avoir eu aucun écrit sur l'organisation des missions et/ou procédures de travail, service par service, visant à protéger les personnels.

Nous relayons l'inquiétude des agents de la direction Cadre de vie en charge de vider les corbeilles et exposés à des souillures de tous types (immondices, gants et masques usagés...), et donc demandons à ce que ces agents soient équipés des gants anti-coupures et imperméables.

Dans les écoles, une organisation doit être mise en place afin que les parents ne pénètrent pas dans les écoles pour récupérer leurs enfants.

Nous demandons également que le temps de douche, devenu obligatoire dans les EHPAD, soit pris en compte comme temps de travail effectif et donc récupérable.

Face à l'augmentation des signalements des violences intrafamiliales, nous demandons la mise en ligne sur le réseau Intranet de toutes les informations disponibles à des fins de prévention, et que soit également adressé à tou.te.s les travailleur.euse.s qui ne se rendent plus sur leur lieu de travail un mail avec ces informations, ainsi que la procédure mise en place par l'administration.

Nous demandons à la collectivité de permettre la saisine effective des élu.e.s CHSCT

et CT. Les représentant.e.s du personnel doivent également pouvoir communiquer, par courrier électronique, auprès de tou.te.s les travailleur.euse.s sur les mesures face aux violences conjugales ou intrafamiliales. Rappelons que l'ensemble des membres du CT et élu.e.s CHSCT et autres représentant.e.s du personnel bénéficient de prérogatives pour intervenir en cas de violences, exiger des mesures de prévention et déclencher une enquête en cas de signalement.

Nous demandons également que soit mobilisé le parc de logements et que des chambres soient être immédiatement mises à disposition des travailleuses victimes de violences.

Sur ce point, nous demandons enfin que soit mis en place un dispositif d'avance sur traitement et de droits à absences rémunérées, automatiquement mis en place dès que des violences sont signalées, et ce pour permettre aux travailleuses de quitter leur conjoint violent et de faire leurs démarches.

2) Plan de reprise d'activité de la collectivité et plan de reprise d'activité anticipée pour 3 services:écoles, crèches et Cadre de vie / HGEN

Pour les crèches, nous demandons que soit supprimés les postes en deux fois afin de limiter les allers et venues des agents, avec des changes à plusieurs reprises dans les vestiaires et le risque de contamination dans la crèche ou de la population. Chaque structure doit également être équipée d'un thermomètre frontal fiable, le protocole devant permettre la prise de température des agents ainsi que des enfants à leur arrivée.

Pour les écoles, nous n'avons pas de visibilité sur les modalités de restauration scolaire, mais dans cet optique des agents de terrain nous ont fait part de leur souhait d'avoir des visières, en plus des masques, ainsi que des lingettes désinfectantes.

3) Impacts et mesures RH en période d'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19

Nous avons voté rétroactivement pour les 3 décisions que vous avez prises :

- Absences hors maladie : Pas de perte de jours ARTT pour les agents bénéficiant d'autorisations spéciales d'absence «COVID-19» ;
- Congés : Annulation de tous les congés posés entre le 17 mars et le 10 mai ;
- Rémunération : Maintien pour tous du régime indemnitaire de grade et de fonction, de la NBI, de la prime de dimanche, des primes d'astreinte dès lors que l'agent en ASA était prévu au planning prévisionnel de travail.

Sur ce dernier point nous vous avons demandé pourquoi les primes de travaux dangereux, élément variable de rémunération, n'était pas maintenues. N'ayant pas eu de réponse, nous demandons de maintenir également cet élément variable de rémunération.

En fin de séance vous avez, Monsieur le Maire, souhaité recueillir la position des organisations syndicales sur deux points :

- La possibilité de retenir aux agents, 5 jours de RTT pour la période du 16/06 au 15/04 et 5 jours de congés du 15/04 à la fin du confinement ;
- Les modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle.

Concernant « l'ordonnance congé » du 15 avril 2015, la CGT s'oppose à la retenue de jours RTT et /ou congés des agents pendant le confinement.

Au-delà de la complexité que représenterait le calcul du nombre de jours à retenir pour celles et ceux qui ont travaillé en présentiel quelques temps, celle et ceux en télétravail, celle et ceux qui se sont portés volontaires, nous réaffirmons que pour le syndicat Cgt des territoriaux les agents restés confinés n'étaient pas en congés !

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas féliciter les agents d'un coté et les pénaliser de l'autre. Votre décision de reporter les congés 2020 au-delà du 31/01/2021, le déplafonnement des C.E.T. , ainsi que le sens des responsabilités des agents et des encadrants, permettront « d'absorber » les congés 2020.

Enfin, vous avez décidé le 3 avril de verser aux agents mobilisés une prime exceptionnelle, en signe de reconnaissance du travail accompli. La CGT n'a pas souhaité se positionner sur le montant, ni sur le périmètre des agents éligibles.

En effet, si l'octroi d'une prime peut s'entendre sur la forme, celle-ci vient récompenser les agents pour leur implication, leur sens des responsabilités et leur attachement à la qualité du service public rendu. Pour la CGT, chaque agent fait preuve de ces qualités et ce quelles que soient les circonstances. Une prime ne saurait faire oublier les difficultés rencontrées chaque jour et le pouvoir d'achat en berne subit par chaque agent. L'octroi de cette prime pour certains et non pour d'autres ne peut que nourrir, une fois de plus, les tensions sur l'individualisation dans la fonction publique et la crainte de divisions dans les collectifs de travail.

Pour notre organisation, une véritable reconnaissance des agents ne peut passer que par une augmentation du point d'indice, le développement des services publics, la création de nouveaux postes, notamment dans nos EHPAD si exposés durant cette crise.

Veillez, Monsieur le Maire, recevoir nos respectueuses salutations.


Sylvain VALLA,
Secrétaire général